

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 juillet 2025

Convocation : 2/07/2025 affichée le 2/07/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de juillet à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de LABASTIDE-MARNHAC s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Daniel JARRY, Maire

Etaient présents : Daniel JARRY – Josiane MIO-BERTOLO – Fabrice CLARY – Marie CALMON LAGARRIGUE – Julian GOMEZ – Evelyne CRABOL – Evelyne DESCHAMPS – Jean-Marc LAVIALE – Pierre MASSABEAU – Sylvia BAQUE – Liliane RESSEQUIER – Sylvie LOUIS

Absents : Jean-Jacques BOUSQUET - Olivier TAURAND – Benoît JURASCHEK

Secrétaire de séance : Fabrice Clary

DELIBERATION
N° 2025-07002

Objet : ACQUISITION DE PARCELLES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de Labastide-Marnhac qu'une opportunité d'acquérir un ensemble foncier de près de 6 hectares assurant la continuité du patrimoine foncier de la commune intégrant le complexe de sports et le lotissement du chemin du Roy, les parcelles concernées sont :

MM GUYE Gaëtan et GUYE Cédric :

- C 384 d'une superficie de 5890 m2
- C 385 d'une superficie de 15 m2
- C 386 d'une superficie de 3965 m2
- C 390 d'une superficie de 5720 m2
- C 391 d'une superficie de 4195 m2
- C 392 d'une superficie de 5460 m2
- C 394 d'une superficie de 7470 m2
- C 395 d'une superficie de 955 m2
- C 397 d'une superficie de 2880 m2
- C 915 d'une superficie de 2203 m2
- C 427 d'une superficie de 745 m2

AR Prefecture

Me GUYE Thérèse

046-214601379-20250718-202507002-DE

Reçu le 22/07/2025

Publié le 22/07/2025

C 435 d'une superficie de 8000 m2

C 436 d'une superficie de 11950 m2

L'ensemble représente une superficie totale de 59 448 m2, plan fourni en annexe.

Le prix d'achat est convenu après négociation à 40 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'acquisition de ces terrains et charge Mr le Maire des démarches administratives pour réaliser ces acquisitions.

Fait et délibéré,

à LABASTIDE MARNHAC, le 18 juillet 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Daniel JARRY



- Publié le : ...22.07.2025.....

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>